

L'accompagnement érotique de personnes déficientes intellectuelles.

*Travail réalisé pour le cours de Monsieur Parage par Noémie Van Assche, Coralie
Kerckhoven, Aurore de Ram-Bérou, Delphine Carnaille
Sandy Matheï, Margaux Philips.*

Introduction

Le sujet de la vie sexuelle et affective des personnes porteuses de handicaps est tabou. Les institutions font parfois entrave et empêchent l'épanouissement sexuel des personnes atteintes de déficiences intellectuelles ou de handicaps au sens large. Pourtant, légalement, la Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées¹ exige que les institutions en parlent, mais cela reste encore un sujet sensible.

Notre travail porte sur la sexualité et l'accompagnement érotique de la personne en situation de déficience intellectuelle.

Catherine Aghte le définit comme suit : « L'accompagnement érotique s'inscrit pleinement dans le processus d'intégration actuel, dans une dynamique de citoyenneté partagée et promotrice d'un agir émancipatoire. »² Autrement, grâce à ce service proposé par des professionnels, les bénéficiaires ont la possibilité de prendre conscience de leur corps, de leur sexualité et de leur intimité. De ce fait, elles pourront être pleinement intégrées dans la société.

Une définition de la santé sexuelle est comprise par l'Inpes au sens la définition adoptée par l'OMS en 2002 : « *La santé sexuelle est un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social associé à la sexualité. Elle ne consiste pas uniquement en l'absence de maladie, de dysfonction ou d'infirmité. La santé sexuelle a besoin d'une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, et la possibilité d'avoir des expériences sexuelles qui apportent du plaisir en toute sécurité et sans contraintes, discrimination ou violence. Afin d'atteindre et de maintenir la santé sexuelle, les droits sexuels de toutes les personnes doivent être respectés, protégés et assurés.*

La sexualité est un aspect central de la personne humaine tout au long de la vie et comprend le sexe biologique, l'identité et le rôle sexuels, l'orientation sexuelle, l'érotisme, le plaisir, l'intimité et la reproduction.

La sexualité est vécue sous forme de pensées, de fantasmes, de désirs, de croyances, d'attitudes, de valeurs, de comportements, de pratiques, de rôles et de relations. Alors que la sexualité peut inclure toutes ces dimensions, ces dernières ne sont pas toujours vécues ou exprimées simultanément.

La sexualité est influencée par des facteurs biologiques, psychologiques, sociaux, économiques, politiques, culturels, éthiques, juridiques, historiques, religieux et spirituels. »³

¹ Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées (Article 23 et 25a. La Belgique a signé la Convention le 30 mars 2007 et l'a ratifiée le 2 juillet 2009)

² Aghte Diserens, C et Vatré, F. (2012) Assistance sexuelle et handicap. Bruxelles : Chronique sociale.

³ Santé Publique France. (2012). Une approche positive et respectueuse de la sexualité. En ligne : http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/information_sexuelle/index.asp consulté le 1er décembre 2017.

La vie de couple en institution

Le bénéficiaire souhaite parfois une copine pour être en couple, pas seulement pour avoir des relations sexuelles. Dans le reportage d'Infrarouge « sexe, amour et handicap » une femme atteinte d'infirmité motrice cérébrale (IMC) raconte avoir eu pendant 7 ans un véritable amour avec une personne déficiente intellectuelle « c'était mon prince ». Ils venaient tous les deux de différentes institutions, avec des handicaps différents et les institutions ont tout fait pour les séparer. Pourquoi ? Car l'un présentait une déficience mentale et l'autre, une déficience motrice et les éducateurs estimaient qu'ils n'avaient rien à faire ensemble puisque la personne déficiente motrice avait toutes ses capacités intellectuelles contrairement à son partenaire. Il y avait pour eux un risque d'abus. Les éducateurs se sont tellement immiscés dans leur couple qu'ils ont fini par rompre.

On peut constater dès lors que les personnes en déficience intellectuelle peuvent encore rencontrer un déni de leur sexualité et de leurs désirs de la part du personnel. Les intervenants ne frappent pas toujours à la porte, trouvant parfois le bénéficiaire en train de se masturber ou en pleine relation sexuelle.

Ils ne peuvent affirmer leurs orientations sexuelles, ne peuvent recevoir la personne de leur choix dans leur chambre, ne peuvent vivre en couple avec leur partenaire et n'ont pas l'occasion de s'isoler/d'avoir une intimité. Il leur est difficile d'avoir un lit double. Tout est réglementé et les personnes en situation de handicap sont bien souvent infantilisées.

Nous avons eu l'occasion de regarder le reportage⁴ mené en 2014 à la résidence Barbanègre à Paris XIXe arrondissement accueillant des personnes déficientes intellectuelles.

Nous retiendrons principalement de ce reportage que la résidence Barbanègre accompagne les couples qui se forment et leur permet, avec l'accord des parents des bénéficiaires de vivre en couple et d'avoir des relations intimes. Cela peut aller de simples câlins, caresses à l'acte sexuel lui-même.

Les bénéficiaires sont informés et prennent leurs responsabilités en ce qui concerne la prise de contraceptif et l'utilisation des préservatifs.

La notion de plaisir est souvent peu abordée avec les personnes en déficience intellectuelle en institution, elles n'ont pas souvent accès à cette notion ou encore à la discussion avec les éducateurs.

Sandra et Steve Delafosse témoignent n'avoir reçu aucune aide de la part des éducateurs dans les institutions sur l'amour ou sur la contraception. Sandra reçoit les réponses de sa sœur à sa question « comment fait-on l'amour ? »⁵. La bientraitance est importante et confère une part d'humanité au professionnel et à la personne en situation de handicap.

⁴ Bougnot, C. (2014). Handicap & sexualité en Institution. Repéré à <https://www.youtube.com/watch?v=fGRAzNP-SMU>

⁵ UPFM. (sd). On n'est pas des anges, vie affective, sexualité et affective. Récupéré de https://www.canal-u.tv/video/service_tice_universite_pierre_mendes_france_grenoble_2/on_n_est_pas_des_anges_vie_affective_sexualite_et_handicap.10113

Rôle de l'orthopédagogue : le concept du couple est à travailler avec les différents professionnels gravitant autour du bénéficiaire. Un photolangage peut être un excellent outil. Ce dernier montrera qu'il existe autant de définitions et de couples qu'il y a de personnes. Chacun voit les choses d'une manière différente de son voisin. Cela pourrait aider les éducateurs à comprendre que leurs bénéficiaires peuvent être en couple sans avoir de rapport sexuel ou être en couple avec une personne qui ne soit pas en situation de handicap.

L'orthopédagogue peut également travailler la notion d'intimité avec le personnel de l'institution. Il est important de respecter cela.

L'assistant sexuel

La fonction d'assistant sexuel consiste à réhabiliter chez la personne handicapée qui en fait la demande, le plaisir : érotique, sensuel ou sexuel. Cette fonction est d'abord apparue aux États-Unis en 1970 et depuis lors, elle s'est propagée dans certains pays européens comme le Danemark, la Suisse ou encore l'Allemagne⁶.

En Belgique, on dénombrait en 2015 seulement cinq assistants sexuels pour toute la Belgique francophone alors qu'en Flandre, cette fonction existe depuis 2009 avec l'ASBL ADITI.

L'assistant sexuel peut avoir plusieurs visages. Il peut s'agir de réflexologues, sexologues, accompagnateurs érotiques, masseurs tantriques ou encore de personnes s'adonnant à la prostitution. Tout ce monde peut accompagner la personne en situation de handicap qui découvrira alors le plaisir d'être touché, le plaisir de la caresse.

Ces personnes sont formées et sélectionnées drastiquement avant d'être mises en contact avec des personnes demandeuses.

L'assistance sexuelle peut se poser de plusieurs manières :

Le massage tantrique se fait entièrement nu, c'est-à-dire que le masseur et la personne massée sont nus. Il n'y a pas de relation sexuelle, mais un touché intime. La personne déficiente intellectuelle devra être préparée afin de bien comprendre que cette relation n'ira pas plus loin et qu'il ne s'agit pas d'une relation amoureuse.

Il existe des sexologues qui peuvent expliquer le fonctionnement des sex-toys. Les institutions, selon le cadre et les valeurs de celles-ci, peuvent faire appel à des prostitués ou accompagnateurs sexuels.

⁶ Wikipédia. (2017). Prostitution en Allemagne. En ligne https://fr.wikipedia.org/wiki/Prostitution_en_Allemagne consulté le 23 novembre 2017.

La tolérance à l'assistance sexuelle varie selon les pays :

- En Belgique, la loi⁷ tolère la prostitution, contrairement au proxénétisme et au racolage qui sont prohibés. Une réflexion éthique peut apparaître : abolitionnisme ou réglementation de la prostitution ?

Le pays a signé la convention sur les droits à la santé sexuelle. Encore une fois, les institutions décident elles-mêmes de prévoir une information sur la sexualité et un cadre permettant l'épanouissement sexuel de leurs bénéficiaires. Toutefois, une plainte peut être déposée si les institutions ne respectent pas la convention. À ce jour, rares sont ceux qui ont osé le faire.

- En France, par contre, les Français ont tendance à se focaliser sur la partie sexuelle, sur l'acte sexuel en question et non pas sur l'importance de l'« assistance » qui s'y rapporte. L'association Appas se bat pour faire reconnaître ce droit à la personne handicapée dans le pays.
- Au Canada, les personnes en situation de handicap ne peuvent bénéficier d'une aide sexuelle, car les thérapies sexuelles pour les personnes en situation de handicap ou autres ne sont légalement pas autorisées. Comme en France, le fait que la pratique soit tarifée fait songer à de la prostitution déguisée.
- En Californie, la prostitution est toujours illégale, mais certains états autorisent les thérapies sexuelles. Ici, les thérapies visent à une autonomie maximale de la personne. Dans un premier temps, les assistants sexuels aident les personnes en situation de handicap à contourner l'obstacle pour qu'elles puissent être épanouies dans leur vie intime, seules. Si cette personne en situation de handicap n'arrive pas à contourner cet obstacle, car son handicap ne le permet pas, alors l'assistant sexuel se trouve dans le devoir de s'impliquer beaucoup plus pour épanouir la vie sexuelle de la personne.
- Plus près de chez nous, en Suisse, les mentalités sont totalement différentes. La prostitution est légale et les thérapies sexuelles sont mises en place dans presque toutes les institutions et beaucoup d'associations s'organisent autour de cette problématique.

Une des associations, « Sexualité et Handicaps pluriels », propose un service d'aide aux familles, aux institutions pour trouver une/des thérapeutes sexuelles. Pour ce faire, une rencontre entre la responsable et la personne en situation de handicap éprouvant un désir sexuel s'organise afin que celle-ci puisse trouver une assistante sexuelle qui saura assouvir au mieux les besoins intimes de la personne en situation de handicap.

- Aux Pays-Bas comme en Allemagne, la fonction est réglementée et les prestations sont remboursées par la sécurité sociale. Dans ces deux pays, la prostitution est légale et réglementée.

⁷ « Les dispositions du code pénal relatives à la prostitution ont été modifiées par la loi du 13 avril 1995 et par la loi du 28 novembre 2000. La loi du 21 août 1948 supprime la réglementation officielle de la prostitution. » Maes G. (). Prostitution : quel régime pénal en Belgique ? La chronique de la ligue des droits de l'Homme asbl, Prostitution : le cul entre deux thèses, n° 154 janvier-février 2013 pp5-7. <http://www.entre2.org/la-prostitution-est-elle-1%C3%A9gale-en-belgique>

Témoignages

Nous avons trouvé des témoignages qui nous semblaient intéressants de partager dans notre travail afin de mettre à jour le point de vue des personnes porteuses de handicaps sur le sujet de l'assistance sexuelle.

♥ *Témoignage d'une maman et de son fils handicapé lourd (CANADA).*

La maman a été très impliquée personnellement dans la vie sexuelle de son fils, Gabriel. Elle a mis beaucoup de temps à le faire, car c'était difficile pour elle. Elle a également mis beaucoup de temps parce que très peu d'informations circulent sur ce qui existe pour les personnes dans le besoin.

Elle a contacté elle-même l'assistante sexuelle pour son fils, l'a invitée dans leur maison. Elle les a laissés un moment seuls pour se rencontrer.

Après le départ de Roxanne, Gabriel est tombé amoureux de son assistante sexuelle ce qui a suscité beaucoup de discussions entre lui et sa mère.

Sa maman a dû expliquer à plusieurs reprises à son fils que Roxanne n'était pas son amoureuse, mais une personne du métier qui aide les personnes comme lui et que celle-ci n'est pas amoureuse de lui.

Pour la maman, cela a été un soulagement, car Roxanne peut aider son fils, là où elle ne peut pas. De plus, Roxanne avait beaucoup d'empathie et de douceur à l'égard de Gabriel.

Roxanne n'a pas eu de rapports sexuels avec Gabriel, mais elle lui a appris à embrasser sur la bouche et avec la langue. Elle s'est mise nue devant lui et il a pu caresser ses seins. Elle l'a également caressé, mais il ne s'est pas dévêtu.

Roxanne explique qu'elle a beaucoup de respect, lorsqu'elle a une aventure, une rencontre avec une personne en situation de handicap, envers ces personnes et que celles-ci lui en donnent tout autant. Jamais, elle ne s'est sentie exploitée avec ce public.

♥ *Témoignage d'une bénéficiaire du centre Aditi⁸ (BELGIQUE)*

« Ayant été dans l'enseignement "normal" durant mon adolescence, j'étais la seule à avoir un handicap, chose qui a déjà fait réagir les élèves et les professeurs ont alors fait appel à une association qui m'a épaulée devant toute la classe. J'aurais dû réagir et m'affirmer, mais à cet âge-là, 17 ans, je ne me sentais pas capable de réagir.

L'adolescence est un âge où on découvre sa sexualité. Il n'y avait pas de place pour cette découverte. J'ai fait comme si elle n'existait pas. L'école, les cours formaient déjà un assez gros bordel dans ma tête, pour y réussir,

⁸ Aditi. (sd). Témoignage. En ligne <http://aditivzw.be/fr/t%C3%A9moignage> consulté le 5 décembre 2017.

sans que la sexualité entre en jeu. Mais arrivée en supérieur, la question s'est posée. Je me cherchais sur les études, sur mon futur et sur ma sexualité.

C'est alors que j'ai rencontré un gars. Il ne s'est rien passé avec lui. Puis un 2e, handicapé aussi. Spinabifida. Il utilisait ses doigts comme outil de pénétration. C'est à ce moment-là que je me suis posée des questions sur ma sexualité. J'ai alors fréquenté une association pour jeunes gays et lesbiennes, durant une dizaine d'années.

Et, un soir où je rentrais d'une soirée à une heure tardive, j'ai été agressée et violée par 3 hommes. Cela a causé pas mal de dégâts physiques et psychologiques. Et encore actuellement, j'ai certaines séquelles de cette agression. Puis, j'ai rejoint un groupe de femmes parlant sexualité où j'ai eu l'opportunité de tester les massages tantriques avec une femme et puis un homme, sous surveillance, attention et puis paroles. C'est là que j'ai vraiment découvert que j'étais plutôt pour les femmes. En attendant, je n'avais toujours pas réellement été pénétrée par une femme, à part des filles d'un soir, mais sans grande importance personnellement. Et puis j'entends parler d'Aditi. Je vais à l'une de leurs conférences et puis contacte la responsable.

Je vous ai révélé mon passé pour que vous sachiez dans quel cadre, avec quelles expériences je rentre chez Aditi. J'ai donc eu un rdv avec la responsable et puis avec l'assistante sexuelle (je l'appellerai Kim, nom d'emprunt).

Ensuite, j'ai pris un rdv avec elle, pour se découvrir ou plutôt me découvrir. Je savais déjà que mon clitoris était un endroit excitant, mais en même temps troublant parce que je ne savais pas trop si c'était réellement un orgasme ou pas. Je n'ai pas osé lui en parler...

On découvre chacune le corps de l'autre, je sens, je touche son corps, je suce ses seins. Elle m'avait dit dès le début, pas de baiser. C'était donc clair. On se voit 4 ou 5 fois. Elle me fait jouir. Moi aussi....

Et puis, moi, je sens que j'ai besoin d'autre chose. Je ne lui en parle pas. Ma seule faute dans toute cette histoire...

En attendant, j'avais rencontré un photographe qui désirait faire un reportage sur moi et un amant bien plus âgé que moi, mais, contrairement à mes relations précédentes avec des hommes, me laissait le temps que je voulais. Il n'était pas du tout pressé et me laissait le découvrir à mon rythme. Son corps, mais aussi le mien.

Au plus je fréquentais ces 3 personnes, Kim au début, qui a ouvert des portes et m'a vraiment dénudée. Au sens propre comme au figuré.

Puis mon amant et le photographe, je me suis aussi découverte autrement. Je voyais ce que voyaient ces personnes en me regardant. Je percevais la beauté, malgré ces cicatrices, de mon corps et ce poids qui pesait sur moi. J'avais vraiment l'impression de "fleurir" pour la première fois... ... Et puis j'ai rencontré une femme, avec qui je fais mon petit bout de chemin. Et à qui j'ai posé des questions sur sa sexualité. MES questions. »

Place du professionnel dans l'intimité du bénéficiaire

Rôle de l'orthopédagogue : Il n'est pas toujours facile de devoir positionner les personnes en situation de handicap pour qu'elles puissent avoir un rapport intime.

L'orthopédagogue peut aider, accompagner les professionnels et les bénéficiaires à trouver leurs limites. Il pose un dialogue avec l'assistant sexuel et le bénéficiaire afin d'établir les besoins et les désirs de la personne et si ceux-ci sont acceptables et acceptés par l'assistant sexuel. Prenons l'exemple d'une bénéficiaire qui désirerait simplement dormir nue à côté d'une autre personne pour sentir le contact de sa peau et d'un autre bénéficiaire désirant connaître l'acte sexuel en lui-même. Selon les limites de l'assistant il ne pourra pas répondre de la même façon au désir des bénéficiaires. Pour certains, il n'est pas problématique d'aller jusqu'au rapport sexuel avec pénétration. D'autres en revanche, s'arrêteront au massage érotique ou simplement à des séances d'informations.

L'orthopédagogue peut aider le bénéficiaire déficient intellectuel à dire non, à se protéger en le préparant, en lui parlant de l'acte sexuel, de l'amour. L'orthopédagogue ne reçoit pas une formation et n'est obligée de leur faire. Cela dépend de ses capacités et de ses valeurs.

Liens entre l'accompagnement érotique et l'éthique/déontologie

Il nous a semblé intéressant de porter un regard éthique et déontologique sur le sujet, de voir les liens que l'on pourrait établir avec le cours, car comme nous le savons, la vie sexuelle et affective des personnes porteuses de handicap est encore un sujet sensible.

Premièrement, il faut distinguer l'éthique personnelle, qui est une philosophie morale et répond à la question « que dois-je faire ? », de l'éthique sociale, qui est une éthique plutôt politique et qui répond à la question « comment organiser la vie en société ? » Effectivement, dans la plupart des cas, les parents ne veulent pas qu'on aborde le sujet de la vie affective et sexuelle des bénéficiaires dans un centre alors que

légalement, le décret exige qu'on en parle. Ils pensent que ça pousserait leurs enfants à avoir un conjoint, à être amoureux ou à avoir des rapports sexuels voir même des enfants. Cela fait donc partie de l'éthique personnelle, des valeurs et de la philosophie des parents et peut-être pas celle de la personne concernée.

Les personnes déficientes intellectuelles ont le droit d'être amoureuses, de vivre en couple, d'avoir des rapports sexuels et des enfants.

Il y a donc effectivement un conflit qui oppose les deux partis. Cela fait débat depuis plusieurs années et mobilisent différentes associations qui luttent pour ce droit.

Il faut aussi tenir compte de la notion de normalité qui est relative. Il se peut que pour un parent, cela lui semble normal que son enfant ait une vie amoureuse alors que pour un autre parent, cela lui semblera impensable. La normalité est plutôt une opinion, l'avis personnel de quelqu'un.

Par contre, la normativité renvoie à des normes morales et juridiques. On juge alors si le comportement est légal ou éthique. Dans le cas de notre travail, nous pouvons affirmer que, oui, une personne déficiente mentale peut avoir recours à un accompagnement érotique même si beaucoup de personnes trouvent cela anormal.

Aujourd'hui, cela semble naturel, voire logique, pour la plupart des personnes que les bénéficiaires n'aient pas droit à un accompagnement érotique, à des relations sexuelles, à des conjoints et des enfants. Pourtant, dans quelques années, cette idée semblera peut-être immorale. Actuellement, les personnes s'opposant à l'assistance sexuelle pensent que les personnes déficientes n'ont pas de besoins et les comparent souvent à des enfants.

Ce qui est normal n'est pas forcément moral, et ce qui est anormal n'est pas forcément immoral.

Selon la définition du Larousse, la prostitution est définie comme étant « acte par lequel une personne consent à des rapports sexuels contre de l'argent, état d'une personne qui en fait son métier ». En vue de cette définition, si l'assistant sexuel va jusqu'à la pénétration, il y a selon la loi, prostitution puisqu'il est rémunéré pour cela. Toutefois, dans ce cas-ci, bien que l'assistance sexuelle s'apparente à de la prostitution, il serait plus pertinent de s'intéresser à la moralité de l'acte. Prenons la situation de deux personnes pour la comparer. Si l'on compare une personne qui fait ce métier par nécessité, car il n'a pas d'autres choix pour survivre, à une personne qui a les moyens de vivre sans se prostituer et désire apporter son aide aux personnes à besoins spécifiques, on constate que les motivations sont différentes. L'assistant sexuel a pour objectif le bien-être du patient et non la rémunération. De plus, il se différencie des prostitués dans la mesure où il ne racole pas ses clients dans la rue, mais répond à leur demande en fonction de leurs besoins.

Selon nous, la prostitution ne pose pas de problèmes si les deux personnes sont consentantes, si chacun y gagne quelque chose et surtout si le respect reste présent. En opposition, cela peut poser problème dans la mesure où la personne qui se prostitue est soumise à un proxénète, et donc, de ce fait victime de la traite des êtres humains. Bien souvent, la demande est faite par des hommes et les prostituées sont des femmes, du coup l'exploitation du corps de la femme est bien présente.

L'opinion des personnes s'opposant à l'assistance sexuelle des personnes en situation de handicap peut s'expliquer par le fait que l'être humain sort difficilement de sa zone de confort. En effet, l'acceptation de la différence, du handicap peut déranger et amener à se poser certaines questions.

Il existe deux types de morale : la morale minimaliste et la morale maximaliste.

La morale minimaliste est le principe de non-nuisance : dans ce cas, l'accompagnement érotique ne pose pas de problème, car les personnes sont d'accord entre elles et ne font de tort à personne.

La morale maximaliste quant à elle, a une opinion bien posée sur la façon d'agir et de penser de la société. L'assistance sexuelle serait vue comme contraire à la morale.

Conclusion

En conclusion, la sexualité en général reste un sujet tabou à l'heure actuelle. Cependant, dans le cadre du cours de déficience intellectuelle, nous avons pris connaissance de l'existence de « l'assistance sexuelle ».

Nous pouvons constater que l'ouverture du sujet et l'avancée des moyens à ce propos restent restreintes et varient selon le pays dans lequel nous habitons. Il s'agit néanmoins d'un besoin physique, naturel et réel ressenti par tout à chacun, nécessitant une satisfaction.

Avant d'entamer l'une ou l'autre démarche, il faut s'assurer de la bonne compréhension de la situation par la personne en situation de handicap. Nous avons vu au cours que les personnes en situation de handicap n'ont pas toujours une bonne représentation et idée concrète de leur corps. Il est donc important de privilégier quelques moments de discussions et d'explications avant de se lancer dans l'un ou l'autre moyen.

Les institutions ne sont pas encore à l'aise en ce qui concerne la sexualité des personnes en situation de handicap, seule une minorité l'est. Celles-ci vont donc leur imposer des mesures strictes comme la contraception, l'interdiction de relations, éviter d'aborder le sujet/de répondre aux questions, etc. Posons-nous alors la question suivante : « si nous n'abordons pas la sexualité, si nous interdisons toute activité sexuelle, si nous ne répondons pas aux questions que ces personnes se posent, ne prenons-nous pas le risque que celles-ci aient des rapports dans des endroits inconvenants ou encore des rapports à risques, et ce par simple manque d'information ? »

Le sujet étant tabou ; il peut également donner à la personne en situation de handicap l'impression de ne pas pouvoir parler de ce qui le préoccupe à ce niveau et l'enfermer dans une forme de mal-être.

L'assistance sexuelle permet alors l'abord du sujet de la sexualité, une meilleure compréhension, concrète, de celle-ci et ce, dans un cadre défini et sécurisant pour les personnes (aussi bien pour la personne en situation de handicap que pour son entourage). De plus l'assistance sexuelle peut se présenter sous diverses formes selon les questions et besoins de la personne en situation de handicap.

Pour rappel, des réflexologues ; sexologues ; accompagnateurs érotiques ; masseurs tantriques ou encore prostitués, peuvent accompagner la personne en situation de handicap. L'assistance sexuelle permet de répondre aux besoins auxquels l'entourage de la personne en situation de handicap ne peut répondre.

En tant qu'orthopédagogues, nous trouvons important de relever ce sujet tabou et d'en parler. Il s'agit d'informer les personnes (bénéficiaires, familles, équipes professionnelles, etc.) de l'existence des services d'assistance sexuelle et des moyens proposés par ceux-ci. C'est-à-dire, d'offrir des informations utiles permettant aux personnes ayant besoin d'informations de s'orienter vers des services adaptés. Ceci, dans le but de favoriser le bien-être de ces personnes fragilisées ainsi que de leur entourage en leur apportant toute l'information et les moyens adaptés dans un contexte bien déterminé et sécurisant.

L'orthopédagogue peut également mettre en place des outils (ex. : photolangage, supports vidéo, matériel adapté) afin d'aborder le sujet de la sexualité avec les personnes en situation de handicap dans le but de favoriser la compréhension de leur corps, des émotions qui les traversent et de la sexualité (à tout niveau). Son rôle va aussi consister à accompagner l'équipe de professionnels afin de travailler avec elle : les manières d'aborder le sujet de la sexualité, les limites qu'elle souhaite fixer, les moyens qu'elle peut mettre en place, les façons dont les réponses peuvent être apportées aux questions si l'institution permet l'expression à ce sujet, etc.

Dans notre rôle d'orthopédagogue, il est important de travailler avec chaque acteur entrant dans la situation, de tenter de mettre des choses en place et de les évaluer régulièrement afin de rendre la situation la plus adaptée et confortable possible pour la personne en situation de handicap.

Bibliographie

Livres :

- ✓ Agthe Diserens, C et Vatré, F. (2012) *Assistance sexuelle et handicap*. Bruxelles : Chronique sociale.
- ✓ Nader, N. (2015). *Psychologie du handicap*. Bruxelles : De Boeck

Sites internet :

- ✓ Aditi. (sd). Témoignage. En ligne <http://aditivzw.be/fr/t%C3%A9moignage> consulté le 5 décembre 2017.
- ✓ Association Education Sexuel. (sd). La pornographie ne doit plus être le 1^{er} vecteur d'éducation sexuelle. En ligne <http://www.educationsexuelle.com/> consulté le 10 décembre 2017.
- ✓ Santé Publique France. (2012). Une approche positive et respectueuse de la sexualité. En ligne : http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/information_sexuelle/index.asp. consulté le 1er décembre 2017.
- ✓ Wikipédia. (2017). Prostitution en Allemagne. En ligne https://fr.wikipedia.org/wiki/Prostitution_en_Allemagne consulté le 23 novembre 2017.
- ✓ L'assistance sexuelle : soin ou prostitution ? En ligne <http://www.asph.be/Documents/Analyses%20et%20etudes%202015/Analyse%2019%20Oassistance%20sexuelle%20soin%20ou%20prostitution.pdf> consulté le 10 décembre 2017.
- ✓ ASPH. L'assistance sexuelle : soin ou prostitution ? En ligne <http://www.asph.be/Documents/Analyses%20et%20etudes%202015/Analyse%2019%20Oassistance%20sexuelle%20soin%20ou%20prostitution.pdf>

Documents audiovisuels :

- ✓ UPFM. (sd). On n'est pas des anges, vie affective, sexualité et affective. Récupéré de https://www.canal-u.tv/video/service_tice_universite_pierre_mendes_france_grenoble_2/on_n_est_pas_des_anges_vie_affective_sexualite_et_handicap.10113
- ✓ Vachon, M. (Producteur et réalisateur). (2016). *Rencontres particulières* [Documentaire]. Canada.